

1. CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2015

Membres présents et représentés : 30

2. ASTREINTE DES AGENTS TECHNIQUES EN PERIODE HIVERNALE

LES AUXONS regroupent désormais les Agents techniques employés dans les ex communes d'Auxon-Dessous et Auxon-Dessus; il est donc nécessaire de revoir les régimes d'astreintes des quatre salariés en période hivernale.

Le système est mis en place dans le cas d'évènements climatiques entraînant des difficultés de circulation consécutives à la présence de neige ou de verglas.

Le déneigement des rues communales en dehors des heures de service sera assuré la nuit et le week-end par nos agents techniques, Bernard, Jérôme, François et Serge.

Les agents municipaux effectuent bien évidemment l'entretien des voiries en journée à l'exclusion des routes départementales qui ne sont pas à la charge de la commune.

3. ANNULATION DE LA REGIE DE DISTILLATION

Le 2 janvier 2015, le conseil municipal a décidé de créer une régie de distillation et de nommer un nouveau régisseur et son suppléant.

En raison du faible volume des demandes de distillation dans l'année, Monsieur le Trésorier nous demande de supprimer cette régie et de faire payer les utilisateurs au fur et à mesure des distillations.

4. DELEGUES SICA

Le SICA ou Syndicat Intercommunal du Canton d'Audeux porte des actions de sensibilisation et de revalorisation des ruisseaux du canton. Les études sont financées par le SICA avec l'aide du Conseil Général du Doubs et de l'Agence de l'Eau.

Sont élus délégués titulaires :

- Danièle CHAPELAN
- Denis CHAMINADE
- Virginie NAPPEZ

Sont élus délégués suppléants:

- Sébastien NEDEZ
- Daniel GROSSIORD
- Catherine MARADAN.

5. DELEGUES MARPA Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées

Les communes d'Auxon Dessous, Champvans les Moulins, Ecole Valentin, François et Pirey ont créé un syndicat intercommunal pour la construction de la MARPA située à Valentin. Ouverte en juillet 2014, elle accueille des personnes autonomes de plus de 60 ans seules ou en couple qui disposent de logements T1 bis ou T2, spacieux et confortables.

Auxon Dessus n'adhérait plus à ce projet mais du fait de la fusion, Les Auxons rejoignent les autres communes.

Il était nécessaire de procéder à l'élection des délégués de la Commune auprès de la MARPA

Sont élus délégués titulaires :

- Jean-Pierre BASSELIN
- Roselyne PAUTOT

Sont élus délégués suppléants :

- Johann MARMIER
- Jacques CANAL

6. REVISION DES POS SELON LES MODALITES DU PLU concernant l'ensemble du territoire de la commune « Les Auxons » nouvellement constituée.

Il est indispensable que la nouvelle commune des Auxons prescrive dès à présent l'élaboration du PLU (plan local d'urbanisme) couvrant l'ensemble de son territoire en s'appuyant sur les études déjà réalisées afin de disposer plus rapidement d'un PLU qui couvrira la commune nouvelle.

Cette révision a pour objectif :

- d'assurer les besoins de la commune en matière d'équipements, de services, de logements, de liaisons routières et de liaisons en mode doux en s'appuyant sur les études telles qu'elles ont été jusqu'ici réalisées
- d'assurer la prise en compte et coordination de l'ensemble des éléments énoncés ci-dessous :
 1. Mise en service de la gare Franche Comte TGV, de la ZAC aux abords de la gare.
 2. Respect des lois et plus particulièrement la loi SRU : loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains qui comporte un volet habitat qui incite à la promotion de la mixité sociale et consacre un droit au logement pour tous et UH : Urbanisme et Habitat qui prévoit des innovations en matières d'habitat.
 3. Etudes menées par le SIAC (Syndicat Intercommunal des Auxon Châtillon-le-Duc) en matière de capacités des réseaux et d'assainissement, de gestion des eaux pluviales et de stations de traitement.
 4. Compatibilité à avoir avec les documents supra communaux de l'agglomération bisontine : SCOT (schéma de cohérence territoriale), PLH (programme local de l'habitat), PDU (plan de déplacements urbains).
 5. Respect des caractéristiques environnementales naturelles, agricoles et paysagères.
 6. Infrastructures d'accès au secteur, en cours d'évolution dont la mise à 2X2 voies de la RN57, la future RD1.
 7. Présence du site de la carrière
 8. Démarche multi communale d'étude portant sur l'élaboration conjointe des PLU des 6 communes : les Auxons, Chevroz, Cussey-sur-l'Ognon, Devecey, Châtillon-le-Duc et Geneuille.
- de poursuivre une politique en faveur de la préservation de l'environnement et du développement durable.
- de prendre en compte toute nouvelle loi qui interviendrait d'ici l'arrêt du projet ainsi que tout nouvel élément de compréhension du territoire porté à connaissance du groupe de travail.

La concertation prévue par le code de l'urbanisme sera mise en œuvre courant 2015 selon les modalités suivantes dont vous serez informés en temps voulu:

- affichage en mairie, information dans la presse locale à l'aide du bulletin municipal.
- Aux jours et heures d'ouverture du bureau au public, mise à disposition d'un registre destiné à recevoir les observations.
- organisation d'une réunion publique afin de présenter le nouveau PADD (projet d'aménagement et de développement durable) au regard du diagnostic territorial réalisé.

La concertation préalable aura lieu jusqu'à l'arrêt du projet de PLU.

A l'issue de la concertation, Monsieur le maire dressera le bilan au regard des observations émises et le présentera devant le conseil municipal.

7. TARIFS CIMETIERE

Suite à la fusion des communes d'Auxon-Dessous et d'Auxon-Dessus en une seule commune les AUXONS, il convient d'homologuer la tarification des cimetières.

Le conseil municipal décide de fixer la durée des différentes concessions à 15 et 30 ans et de valider les tarifs comme suit:

Concessions: terrain nu par place:

- 15 ans : 150 €
- 30 ans : 300 €

Caveaux préfabriqués existants uniquement sur le cimetière d' « Auxon Dessous »

	2 places	4 places
15 ans	900 €	1 400 €
30 ans	1 650 €	2 500 €

Case de columbarium:

- 15 ans : 763 €
- 30 ans : 1373 €

Cavernes:

- 15 ans : 380 €
- 30 ans : 650 €

La dispersion des cendres sur le jardin du souvenir ne sera plus facturée. Elle implique obligatoirement un enregistrement préalable en mairie où un registre des actes sera tenu.

8. SUPPRESSION ET CREATION DE 4 POSTES

En raison de l'avancement de grade des agents il est nécessaire de créer un emploi d'adjoint technique 1^{ère} classe, un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, deux emplois d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles principaux 2^{ème} classe.

Ces créations sont équilibrées par la suppression de deux emplois d'adjoint technique 2^{ème} classe et deux emplois d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles 1^{ère} classe, suivant le tableau d'avancement. Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} mars 2015.

9. MAINTIEN DE SALAIRE

La Commune participe financièrement à la protection sociale complémentaire des agents de la filière socio-médicale, ATSEM, comme suit :

1. Pour le risque santé (mutuelle des agents) : La participation financière sera accordée exclusivement aux contrats labellisés de la manière suivante :

Le montant sera modulé selon un critère d'âge :

- Agents de moins de 30 ans : participation 9 €
- Agents de plus de 30 ans mais moins de 50 ans : participation 12 €
- Agents de plus de 50 ans : participation 17 €

Ce montant sera révisé selon l'indice PMSS tous les ans.

La participation, pour le personnel intercommunal, sera proratisée en fonction du temps de travail.

2. Pour le risque prévoyance (maintien de salaire) : La participation financière sera accordée au contrat collectif proposé par APRIONIS Humanis assurée par COLLECTEAM et MNT:

Le montant de la participation est fixé à 5 € par agent.

Ce montant sera proratisé en fonction du temps de travail des agents

Cette délibération vient compléter celle du 2 janvier 2015.

10. DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE (RATIOS)

Il appartient désormais à chaque municipalité de fixer les ratios c'est-à-dire le pourcentage des agents remplissant les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade.

Cette délibération avait été prise dans le précédent conseil pour les filières technique et administrative.

Le Conseil Municipal fixe de même les ratios à 100 % pour tous les grades dans la filière médico-sociale.

Cette délibération vient compléter celle du 2 janvier 2015.

11. SERVICE MISSIONS TEMPORAIRES CDG 25

Le Centre de Gestion du Doubs a créé un service de remplacement, afin de pallier l'absence momentanée de fonctionnaires territoriaux ou pour des besoins occasionnels.

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise le Maire en cas de besoin à recourir à ce service mis en place par le Centre de Gestion du Doubs.

12. COMPTE DE GESTION 2014 Budget Principal

Du fait de la fusion au 1^{er} janvier 2015 les comptes des deux villages sont séparés mais ne formeront plus qu'un en 2016. Le budget SIVOS n'apparaîtra plus puisqu'il sera compris dans celui de la commune.

Eléments d'analyse budgétaire

Au sein des 2 communes d'Auxon-Dessous et d'Auxon-Dessus, le budget se décompose en un budget de la Commune appelé budget principal et d'un budget de service public à caractère administratif appelé budget bois.

Résultats de ces budgets pour l'année 2014

BUDGET PRINCIPAL			
INVESTISSEMENT AUXON-DESSOUS			OBSERVATIONS
RECETTES	DEPENSES	RESULTATS	L'exercice 2013 était en déséquilibre de 94017,62 ; l'excédent réel est de 33595,17
381 556,12	253 943,33	127 612,79	
FONCTIONNEMENT AUXON-DESSOUS			Excédents cumulés :
RECETTES	DEPENSES	RESULTATS	Investissement : + 33595,17 et
695 128,46	560 443,12	134 685,34	Fonctionnement : +134 685,34 soit + 168.280,51€
INVESTISSEMENT AUXON-DESSUS			OBSERVATIONS
RECETTES	DEPENSES	RESULTATS	L'exercice 2013 était en déséquilibre de 685 593,30 ; l'excédent réel est de -14.017,78
773 996,18	102 420,66	671 575,52	
FONCTIONNEMENT AUXON-DESSUS			Excédents cumulés :
RECETTES	DEPENSES	RESULTATS	Investissement : - 14.017,78 et
721 897,44	512 707,33	209 190,11	fonctionnement : + 209.190,11 soit + 195.172,33
BUDGET BOIS			
INVESTISSEMENT AUXON-DESSOUS			OBSERVATIONS
RECETTES	DEPENSES	RESULTATS	L'exercice 2013 était en déséquilibre de 5.342,03 ; l'excédent réel est de 8.316,47
25 095,00	11 436,50	13 658,50	
FONCTIONNEMENT AUXON-DESSOUS			Excédents cumulés :
RECETTES	DEPENSES	RESULTATS	Investissement : + 8.316,47 et
63 514,07	38 023,58	25 490,49	Fonctionnement : + 25.490,49 soit + 33.806,96
INVESTISSEMENT AUXON-DESSUS			OBSERVATIONS
RECETTES	DEPENSES	RESULTATS	L'exercice 2013 avait dégagé un excédent de 243.571,99. Le déséquilibre 2014 de 45.374,40 est comblé par l'excédent 2013.
12 669,04	40 17,58	-25 766,24	
FONCTIONNEMENT AUXON-DESSUS			Excédents cumulés: + 243.571,99 - 45.374,40
RECETTES	DEPENSES	RESULTATS	Soit + 192.091,05
433,50	20 41,66	-19 608,16	

Le budget de l'école, géré jusqu'au 31-12-2014 par le SIVOS (Syndicat à Vocation Scolaire) a dégagé un excédent de 17.447,43€ qui sera versé au budget des Auxons sur l'exercice 2015.

Le budget 2014 du C.C.A.S est excédentaire de 223,08€.

13. LE SAPIN BLEU

L'acte de vente entre l'Établissement Public Foncier du Doubs et la commune des AUXONS concernant le Sapin Bleu sera signé par le Maire dans un proche délai auprès de Maître BIDEAUX.

14. AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE ou Ad'AP :

La loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dite « Loi Handicap », place au cœur de son dispositif l'accessibilité des bâtiments et des services à toutes les personnes handicapées.

Un décret de 2006 fixe à 10 ans le délai pour la mise en conformité des ERP Etablissement Recevant du Public. Cette conformité devant être effective au 1^{er} janvier 2015.

Devant le retard pris pour la réalisation des travaux, le gouvernement a mis en place une ordonnance en date du 26 septembre 2014. Elle impose à tout Maître d'ouvrage et/ou exploitant de bâtiments privés (commerces, etc.) ou administratifs (commune) recevant du public à déposer un Ad'AP.

La municipalité a jusqu'au 26 septembre 2015 pour présenter son programme qui devra être terminé d'ici 3 ans sous peine d'amende importante.

Afin d'optimiser le travail et les dépenses relatives aux études des dossiers, plusieurs communes dont LES AUXONS se sont regroupées pour recruter un bureau d'études spécialisé en accessibilité pour l'élaboration des agendas.

INFORMATIONS DIVERSES

▶ ETAT CIVIL

Naissances :

Elyne BEAUVILLAIN née le 13/01/2015

Lucas FAURE né le 07/02/2015

Décès :

M. Michel MARLE le 26/01/2015

M. Jean Luc PROTTIN le 31/01/2015

▶ DEGRADATIONS

Une nouvelle fois, le parc des Ch'nillons a été la cible de détériorations sur le soubassement en bois bordant le terrain de jeux. Le coût du remplacement des matériaux hors main d'œuvre s'élève à 400€. Il est regrettable de constater que malgré notre vigilance quelques jeunes peu scrupuleux s'obstinent à dégrader ce qu'ils ont à portée de main sans se soucier des conséquences qui engendrent une augmentation des taxes et pénalisent ainsi l'ensemble de la population.

▶ MARCHE HEBDOMADAIRE

Bien que peu rigoureux, l'hiver n'a pas permis à tous les commerçants d'assurer le marché du dimanche matin sur le parc des Ch'nillons. Les beaux jours arrivent et nous accueillons depuis deux semaines un nouveau marchand de fruits et légumes avec un très grand choix de primeurs. Si certains fruits sont plus fragiles, ils ne sont pas sur l'étalage mais dans le camion, bien à l'abri du froid; n'hésitez pas à les demander.

Charcuterie, fromages, fruits, légumes, fleurs coupées, plantes fleuries, pains, pâtisseries, buvette, tous les habitués sont là pour vous servir de 9 à 12 heures.